

Grand Poitiers Communauté urbaine

urbaine

Louez positif

Vous êtes propriétaire ? Louez positif et donnez du sens à votre location.

Engagée aux côtés de l'Etat dans le cadre du **logement d'abord**, la Communauté urbaine de Grand Poitiers soutient le dispositif "**Louez positif**", qui propose aux **propriétaires** de louer leur logement via un **dispositif sécurisé, avantageux** financièrement et **solidaire**.

Louez Positif, c'est...

Du sens

Vous louez votre logement à une personne ou une famille aux revenus modestes qui est accompagnée par une association partenaire, dans le cadre d'un mandat de gestion ou d'une sous-location.

De la tranquillité d'esprit

Grâce à la présence de l'association comme tiers, la gestion locative de votre bien est facilitée et sécurisée. Vous êtes tranquilles, la plateforme Louez Positif se charge de vous trouver un locataire.

Des avantages financiers

Sous certaines conditions, vous pourrez bénéficier d'une réduction d'impôts allant de 15% à 65% et de primes complémentaires pouvant aller jusqu'à 3 000€.

Vous souhaiteriez réaliser des travaux dans votre bien ?

[Nous vous accompagnons dans le montage de votre dossier de subvention.](#)

Qu'est-ce que l'intermédiation locative ?

C'est un outil de l'Etat mis en oeuvre localement par des associations.

Pour appuyer le travail des associations porteuses d'intermédiation locative, le dispositif « Louez positif » propose une entrée unique pour conseiller, informer et accompagner les propriétaires. Les propriétaires engagés dans cette démarche bénéficient de divers avantages et garanties.

L'intermédiation locative peut prendre 2 formes :

Mandat de gestion : vous louez votre bien à un locataire par le biais d'une agence immobilière sociale qui s'occupe de la gestion locative et qui propose un accompagnement social au ménage.

Sous-location : vous louez votre logement à une association agréée par le Préfet, dans le but de sous-louer le logement à des personnes qui sont accompagnées. Le paiement du loyer et l'entretien du logement sont assurés.

La parole à...



Monsieur G. • Propriétaire de plusieurs biens en mandat de gestion

« Ce conventionnement [le dispositif Loc'Avantage] avec sa prime et son avantage fiscal compense un peu les contraintes de plafonnement de loyer. »



Madame P. • Ancienne locataire d'un bien en sous-location

« La sous-location a été pour moi une sécurité face à mes droits et mes devoirs. Je me suis sentie rassurée d'être accompagnée et d'avoir une autre opinion pour me guider. »



Madame C. • Propriétaire d'un bien en sous-location

« Passer par l'association pour louer mon bien immobilier m'offre de nombreux avantages. Cela m'assure une grande sérénité quant aux règlements des loyers, mais aussi la tranquillité de ne pas être trop dérangée par le locataire. Je suis très satisfaite de cette collaboration. L'association effectue un travail sérieux et est toujours ponctuelle dans ses paiements. »



Monsieur G. • Locataire d'un logement

« Pour moi la sous-location c'est le réapprentissage de l'autonomie. Ce dispositif m'a permis de garder une autonomie tout en ayant la sécurité de savoir que l'on est suivi et soutenu par un organisme.

La sous-location permet de se dire que l'on peut de nouveau accéder à un logement adapté à nos besoins. »



Monsieur B. • Propriétaire d'un bien en sous-location

« Le principe de sous-location via une association simplifie la gestion de mon bien immobilier. Les équipes sont compétentes et réactives. En cas de litige, tout est géré en temps et en heure. C'est beaucoup mieux qu'une agence immobilière. L'association est mon interlocuteur principal, ce qui m'assure une grande sérénité. »

Un dispositif co-financé par



**PRÉFET
DE LA VIENNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Contactez-nous !

Vous souhaitez en savoir plus ? Appelez la plateforme Louez positif ! au **06 26 14 81 26** du lundi au vendredi de 9h à 12h, ou par mail à louezpositif@adil86.com



Une question liée au logement ?

L'ADIL de la Vienne (<https://www.adil86.com/>)

vous apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement.



<https://www.anah.gouv.fr/> (<https://www.anah.gouv.fr/>)



Vous souhaitez rénover votre habitation ? Découvrez

[le Point Info Energie de Grand Poitiers](#)



GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi